

SELARL
D. PETEY
P-V. GUERIN
P. BOURGEAC

SECOND ORIGINAL

Huissiers de Justice Associés

221, rue du Faubourg St
Honoré
75008 PARIS

SOMMATION

L'an deux mille dix et le TREIZE OCTOBRE

A la requête de :

Monsieur L. G. de nationalité française, né le 07 octobre 1947 à Paris

Monsieur J. m-C. W. nationalité française, né le 29 août 1939 à Montreuil

Monsieur J. P. C. de nationalité française, né le 24 juillet 1950 à Mindouli (90-Congo)

Monsieur J. F. G. de nationalité française, né le 7 août 1965 à Villeneuve Saint-Georges

Monsieur A. S. de nationalité française, né le 3 octobre 1948 à Rodez

Monsieur St. G. de nationalité française, né le 23 mars 1969 à Vannes

(Ci-après les « requérants »)

Nous, Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée Didier PETEY - Pierre-Vincent GUERIN & Philippe BOURGEAC, Huissiers de justice associés, près le Tribunal de Grande Instance de PARIS (75008), y demeurant 221 rue du Faubourg St Honoré, soussigné

DIT A:

la Grande Loge Nationale Française, Association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé au 12, rue Christine de Pisan - 75017 Paris, prise en la personne de son Président, Monsieur François Stifani. OÙ étant et parlant à comme il est indiqué en fin d'acte.

Que sans préjudice de l'action au fond actuellement en cours visant à constater la nullité de l'Assemblée Générale dite « pluri-localisée » convoquée pour le 16 octobre 2010 dans une affaire qui sera appelée devant la première chambre du Tribunal de grande instance le 2 novembre 2010.

Les requérants, membres actifs de la GLNF (Annexe n°1), à jour de leurs cotisations,

Ont à ce titre le plus grand intérêt, comme d'ailleurs tous les membres de la GLNF, à ce que les débats et scrutins prévus à cette date du 16 octobre 2010 interviennent dans la transparence et la sincérité

C'EST POURQUOI, J'AI HUISSIER SUSDIT ET SOUSSIGNÉ FAIT SOMMATION A :

la Grande Loge Nationale Française, Association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé au 12, rue Christine de Pisan – 75017 Paris, prise en la personne de son Président, Monsieur François Stifani, de :

- 1/ faire connaître d'ici le 16 octobre 2010 le nombre des membres de la GLNF à jour de cotisations au 31 aout 2010
- 2/ autoriser sans délai tout membre actif de la GLNF qui le souhaiterait à consulter et prendre copie au siège de la GLNF de la liste complète des membres du Souverain Grand Comité appelés à voter et leur répartition par lieux de vote (membres à vie et membres désignés avec pour ces derniers indication de leurs dates respectives de nomination au Souverain Grand Comité et de leur date d'entrée en fonction en qualité de Grand Officier)
- 3/ permettre également à tout membre participant à l'assemblée contestée du 16 octobre 2010 actif de la GLNF de consulter et prendre copie
 - a/ sur place et par lieu de vote
 - des listings complets des membres habilités à voter
 - des listes d'émargement et des pouvoirs des signataires
 - des procès verbaux des votes intervenus par lieux de vote
 - b/ au siège de la GLNF
 - du procès-verbal de centralisation des votes
- 4/ de tenir à la disposition des membres participant à l'assemblée contestée du 16 octobre 2010, tant au siège de la GLNF que par lieu de vote, des registres permettant à tout participant qui le souhaiterait de formuler toutes éventuelles observations qu'appelleraient de sa part les opérations électorales effectuées à cette date.